

*Du clocher aux chemins : tout ce qui s'est dit au village !*



## Conseils municipaux du dernier trimestre 2024

L'automne pointe le bout de son nez, et avec lui les réflexions sérieuses autour du fonctionnement communal. Lors de la **séance du 11 octobre**, plusieurs sujets importants ont été abordés. Le conseil s'est d'abord penché sur la mise en place d'une mutuelle pour les agents communaux. Une réflexion sur la protection sociale qui marque une volonté de soutien au personnel. Côté finances, on a procédé à un réajustement des budgets concernant la via ferrata et le site du Tapoul, afin de mieux refléter les réalités du terrain et les évolutions des projets. L'hiver approchant, la commune a renouvelé sa convention de déneigement, pour que les routes restent praticables.

Le conseil a également discuté d'une servitude d'accès entre la parcelle A 1516 et la parcelle A 1278, dans un souci de bon voisinage et d'équité foncière.

Enfin, il a été question de l'avancement de l'adressage et du travail d'aménagement de l'accès à Montcamp.

Lors de la séance du **24 octobre 2024**, le conseil a acté le lancement d'une enquête publique portant sur l'élargissement de la voirie communale n°1, au lieu-dit Le Prat Nouvel. Une procédure indispensable pour permettre à ce projet d'avancer dans les règles, tout en garantissant l'information et la participation des habitants concernés.

Pour le dernier conseil de l'année du **13 décembre 2024**, les élus ont abordé un ordre du jour dense, reflet des grands chantiers en cours et à venir. Il a été procédé à une révision libre du montant de l'attribution de compensation 2024, un point essentiel dans l'équilibre financier entre la commune et la communauté de communes. Cette dernière a d'ailleurs modifié ses statuts, en lien avec le déménagement de son siège social. Le Conseil a également pris acte du maintien du prix de l'eau, décidé lors du conseil communautaire.

**Autres dossiers structurants** : l'avancée du projet d'adressage, avec l'acceptation d'un devis, ainsi que la planification du programme de voirie 2024. Enfin, les élus ont acté le principe de définir des zones d'accélération de production des énergies renouvelables, conformément aux orientations nationales.

Côté ressources humaines, des précisions ont été apportées sur la protection sociale des agents de la commune.

Le conseil a aussi validé la participation de la commune au transport scolaire des élèves du primaire, ainsi qu'une convention de partenariat pour l'accompagnement des responsables des eaux de baignade.

***Rendez-vous au prochain numéro pour la suite des informations municipales.***